

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

*Londres, le 18 mai.* — Le duc de Sussex a donné hier un dîner au duc d'Orléans, la duchesse de Kent et le prince de Lieningen y ont assisté.

— Hier, le duc d'Orléans a rendu visite à lord Grey.

— Dans la *chambre des communes*, M. Whitmore a proposé deux résolutions, établissant que la loi actuelle sur les grains, en contrariant les agriculteurs, était contraire aux intérêts du pays, tandis qu'un impôt plus modéré, donnerait protection aux intérêts de l'agriculture, et serait en même temps favorable au commerce du pays. L'honorable membre a prétendu qu'il serait inopportun que le commerce des grains fut ouvert aux étrangers, mais qu'un impôt fixé de 10 s. sur huit boisseaux donnerait toute protection désirable. Après avoir entendu encore quelques orateurs la chambre a rejeté la résolution par 305 contre 106.

## FRANCE.

*Paris, le 19 mai.* — On assure que le comte d'Appony ne quittera point Paris et qu'il vient de recevoir de sa cour la nouvelle de son maintien dans l'ambassade de France.

— D'après les nouveaux renseignements qui nous parviennent sur les projets du ministère de la guerre, il paraît que les trois camps de manœuvres pour cet été seront établis à St.-Omer, à Rocroy et à Vategny. Il y aura aussi un camp de cavalerie à Lanéville.

— On lit ce qui suit dans la *Gazette de Turin*, du 11 mai :

« Le 17 du courant il y a eu un mouvement populaire à Mentone, principauté de Monaco. A l'arrivée d'un étranger venant de France, environ 50 personnes, la plupart porte-faix et pêcheurs, se réunirent autour de lui, et excités par lui poussèrent les cris de *vive la république!* Des cris les révoltés manifestèrent l'intention d'en venir aux actes et de piller la ville. Le commandant militaire, voyant que, malgré ses dispositions, il était difficile de calmer le tumulte, fit appeler les carabiniers royaux de Garavano, dont trois, réunis à deux autres de la principauté, se hâtèrent de se rendre à Mentone, où ils suffirent pour dissiper la foule des rebelles, qui déjà commençaient à piller la boutique d'un marchand. Dans la lutte on arrêta les deux frères Valetta, dont un était blessé et est mort depuis. »

« Vers minuit cent hommes de la garnison de Monaco arrivèrent; ils n'eurent plus qu'à maintenir la tranquillité, qui était déjà parfaitement rétablie. Dans cette circonstance la population de Mentone, qui s'élève à plus de 4,000 âmes, loin de prendre la moindre part à ce mouvement, en a vu les auteurs avec mépris, tous appartiennent à la plus basse classe du peuple. »

« Le lendemain le gouverneur de Nice se rendit à Mentone pour avoir des renseignements exacts sur les lieux. Mais trouvant l'ordre public rétabli il est reparti le même jour pour sa résidence. »

« On écrit d'Alger, 4 mai :  
« Nous avons fait hier une expédition contre le tribu de Bonniageb, nous lui avons enlevé 4,000 outons, 3 à 400 bêtes à cornes, après avoir brûlé ses habitations. Le fils du duc de Rovigo est particulièrement distingué en attaquant la tribu avec son escadron dans le marais de Boufreck. Son cheval a été tué, et lui-même a longtemps lutté avec un Arabe, qui a payé de sa vie sa férocité acharnée. »

— Des nouvelles du 3, venues d'Ajaccio, annoncent qu'une partie de la flotte sarde venait de passer en vue de Bastia. Elle se dirige sur Tunis; comme il n'y a pas à bord de troupes de débarquement, le but de cette expédition est de bloquer le golfe de Tunis, et d'inquiéter le commerce du bey, en capturant ses bâtimens. Plusieurs bâtimens ont été disposés en bombardes, et quand toute la flotte sera réunie, elle sera assez en force pour approcher de la ville, dont l'abord est défendu par des batteries mal construites et en mauvais état.

La *Gazette de France* annonce que des lettres écrites de Blaye après l'accouchement de la duchesse de Berry par M. de Brissac et M<sup>me</sup> de Brissac, et par M<sup>me</sup> d'Hautefort et Hausierd à leurs maris, ont été saisies et ouvertes à Paris. On s'est contenté d'en envoyer des copies aux destinataires. Les originaux ont été conservés pour être joints aux pièces relatives à l'accouchement de la duchesse.

— On lit dans les journaux de Bordeaux :

Blaye, le 14 mai.

« Les nouvelles officielles que nous avons reçues de Blaye confirment l'heureux état de santé de la duchesse de Berry et de sa fille. »

« Du 12 au 13, la duchesse n'a ressenti que de légères coliques par suite de sa fièvre de lait. La nuit a été excellente, car elle a dormi profondément depuis quatre heures du matin jusqu'à huit heures. A son réveil, elle était aussi bien qu'on pût le désirer; il en est de même de son jeune enfant. »

— Ceux des amis de la duchesse de Berri qui croient ne devoir plus contester le mariage secret et ce qui s'en suit, se vengent par des récriminations. Un de leurs journaux, le *Renovateur*, rapportait avant-hier que M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans douairière, mère du roi Louis-Philippe, avait épousé secrètement en Espagne un gentilhomme de sa maison; et il désignait le comte Roger de Folmon.

M<sup>me</sup> la comtesse de Folmon dément publiquement ce mauvais propos; et elle est parfaitement fondée à nier que le comte de Folmon, étant son mari, ait été cumulativement le mari d'un autre.

— Dans les papiers de la duchesse de Berry, saisis chez la demoiselle Dagniny, se trouvait une lettre dont il a été donné connaissance aux dernières assises de la Loire-inférieure à l'occasion du procès de M. Guibourg. Cette lettre écrite en Italien, et adressée de La Haye sous la date du mois d'août 1832, invitait, en termes fort tendres, la duchesse de Berry à envoyer en Hollande un homme capable et de quelque importance, pour remplacer certains agens secrets qui, par leurs maladresses, gênaient ses affaires en voulant la servir. Cette lettre qui fut lue à l'audience et traduite par M. Devita, professeur d'italien, était signée d'un comte de Luchesi.

Au nombre des pétitions dont il a été fait rapport hier à la *chambre des députés* se trouvait la suivante :

« Un général polonais, réfugié à Paris, sollicite l'intervention de la chambre auprès du gouvernement pour obtenir que ses compatriotes réfugiés en Prusse y soient traités moins rigoureusement et puissent aussi trouver un asyle en France. »

M. le général *Lafayette* se plaint du traitement qu'on a fait subir aux Polonais à Bergerac. Il se plaint de ce qu'on leur a donné des passeports pour quitter la France, passeports sur lesquels on lisait. *Expulsé de France.*

M. le ministre des affaires étrangères regrette

que son collègue M. le ministre de l'intérieur soit retenu à la chambre des pairs, toutefois il donnera de courtes explications. 1200 Polonais sont restés en Prusse. Ils y sont bien traités, quoiqu'on en ait dit. Ils désireraient sans doute venir en France, et la France y donnerait les mains avec joie, mais elle n'a pas les fonds nécessaires pour cette dépense. Les fonds votés pour les réfugiés sont épuisés, et le gouvernement n'a pas les moyens de faire de nouvelles dépenses pour 1200 réfugiés de plus. A Bergerac, des désordres ont eu lieu. Il a fallu séparer plusieurs officiers des autres réfugiés. Cette séparation a eu lieu, des passe-ports ont été donnés aux officiers, et les autres réfugiés ont été disséminés sur toute l'étendue du territoire.

La pétition est renvoyée à M. le ministre des affaires étrangères,

— Les *Enfans d'Edouard*, tragédie en 3 actes, a obtenu ce soir, au Théâtre Français, un succès aussi éclatant que légitimé par le bon goût, et le nom de M. Casimir Delavigne a été proclamé au milieu d'unanimes applaudissemens. Ce n'est pas seulement une belle pièce, c'est encore, dans les circonstances actuelles, un immense service rendu à l'art dramatique.

— Les tableaux de Léonard de Vinci, comme on le sait, sont rares, et malheureusement le peu qui en existe se trouve dans un tel état de dégradation qu'on y reconnaît à peine le maître si merveilleux de grâce, de correction de dessin et de génie qui brillent dans ses œuvres pittoresques. La gravure seule peut donc conserver le type du grand maître; c'est ce qu'avait compris Raphaël Morghen dans son admirable reproduction de la *Cène*, presque à peu près effacée du réfectoire du couvent des Dominicains à Milan. C'est aussi ce que M. Laugier a compris en ressuscitant, pour ainsi dire, l'un des plus beaux tableaux de Léonard de Vinci, tableau presque inaperçu au Musée : *Sainte-Anne, la Vierge et l'Enfant-Dieu*. La gravure en taille douce de M. Laugier ne mérite que des éloges; elle reproduit le maître dans toute sa grâce; elle est exécutée avec un soin, une habileté qui doivent la faire classer dans tous les cabinets et dans les portefeuilles des amateurs des arts.

## BELGIQUE.

GAND, LE 20 MAI.

L'agitation qui régnait depuis quelques jours en notre ville s'est entièrement calmée, grâce aux sages et énergiques mesures prises par l'autorité militaire. La journée d'hier s'est écoulée sans le moindre désordre. Le temps de sonner la retraite pour les troupes a été avancé d'une heure.

— Dix officiers de la garnison de Gand publient une lettre dont voici un passage :

« Plusieurs journaux donnent à entendre que c'est l'*Indépendant* qui est la cause des scènes désagréables qu'ont dû subir les rédacteurs des journaux orangistes. Nous ne savons ce qui peut en être ailleurs qu'à Gand, mais s'il vous convient de ne pas repousser l'espèce d'accusation dont vous êtes l'objet, il ne nous convient pas à nous, officiers de l'armée, de laisser croire que c'est par l'influence d'un journal quelconque, que nous avons voulu infliger au rédacteur du *Messenger de Gand* un châtement mérité. Supposer que c'est à l'instigation de l'*Indépendant* que nous sommes allés à la recherche du sieur Froment et de ses co-rédacteurs, c'est nous faire une sanglante injure, car c'est supposer que nous ne savons pas lire ou que nous sommes incapables d'apprécier la gravité des offenses faites à celui qui est notre chef et dont nous ne pouvons

souffrir qu'on ternisse l'honneur. Mais, M. le rédacteur, que ceux qui nous avaient crus impassibles devant les insolences, les calomnies atroces vomies par des écrivains soudoyés, se détrompent.

Nous considérons toute insulte à la personne du roi comme nous étant personnelle, et c'est bien le moins que celui qui se la sera permise, nous en rende raison. C'est là tout ce que nous avons demandé, car, monsieur, les officiers ne sont allés au *Messageur* ni pour assassiner, ni pour assommer personne, mais pour obtenir raison par les armes, des insultes faites au chef de l'armée. Nous n'avons eu besoin pour cela d'être instigués ni par l'*Indépendant*, ni par qui que ce soit.

— M. Charles Froment déclare dans une lettre insérée au *Messageur de Gand* qu'il n'a pas un instant quitté la ville, et ne la quittera pas quoiqu'il advienne. Voici comment il termine sa lettre :

« L'heure n'est pas éloignée où le succès couronnera nos efforts. Le chef de l'état qui se fait chef de bandes, confesse lui-même, par les violences où il se précipite, combien son existence lui paraît équivoque et précaire. Comme dans le poème de l'*Arioste*, des furieux peuvent traîner en triomphe sa royauté et faire jurer aux passans que c'est une royauté superbe. Mais comme le brave Roland, force leur sera d'ajouter : elle n'a qu'un défaut : c'est qu'elle est morte. »

— Voici la lettre adressée par le général Magnan aux membres de la Société de la Concorde :

Gand, le 16 mai.

Messieurs,

Tout en regrettant que la tranquillité ait été momentanément troublée à la Société de la Concorde, je ne puis qu'approuver la susceptibilité d'officiers qui ont cru devoir lacérer une feuille qui contenait depuis quelques jours des injures dégoûtantes contre le roi. Ces injures étaient personnelles à chacun de nous, car le roi est le chef suprême de l'armée. Toute fois j'ai donné des ordres pour que les scènes qui se sont passées dans votre local ne se renouvelent plus. Je méconnaîtrais les intentions du gouvernement si je tolérais plus longtemps une conduite qui, quels que soient les sentimens honorables qui la dictent, porterait atteinte à la tranquillité publique.

Ce n'est pas votre lettre, messieurs, qui a provoqué les mesures que j'ai prises; c'est le sentiment de mon devoir : ce devoir m'eût été plus agréable à remplir, si les murs et les tables de vos salons n'étaient pas constamment couverts de billets et de caricatures contre le roi et son gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, votre très-humble serviteur.

Le général MAGNAN.

— Voici la liste des candidats proposés pour la députation de la ville de Gand, par le *Journal des Flandres* :

MM. R. Hélias d'Huddeghem, ex-député ;

Hye-Hoys, id.

Desmaizières, id.

Adolphe Dellafaille d'Huyse ;

Hubert Nuytens-Entresengle ;

J. B. d'Hane-de-Potter.

Trois ex-députés se trouvent éliminés. Ce sont MM. Ch. Coppens, F. Vergauwen et Speelman Rooman.

#### BRUXELLES, LE 21 MAI.

Nous avons reçu aujourd'hui à midi la visite de plusieurs officiers de différentes armes qui, se croyant autorisés à parler au nom de toute l'armée qui ne les désavouera pas, nous ont invités à publier la déclaration suivante :

« On se tromperait étrangement sur les dispositions de l'armée, si l'on croyait qu'elle est disposée le moins du monde à porter atteinte aux libertés constitutionnelles du pays, pas plus à la liberté de la presse qu'à toute autre. Les dernières affaires qui ont eu lieu au sujet de quelques articles de journaux, offensans pour le roi, ont été considérées par ces officiers comme des affaires qui leur étaient purement personnelles, et dans lesquelles ils ont cherché à obtenir des ré-

parations convenables. Mais il est bien éloigné de leur intention d'envisager sous le même point de vue toutes les autres questions qui se débattent entre les organes de la presse, quelque couleur qu'ils arborent. »

Nous croyons que cette déclaration est de nature à rassurer ceux qui pourraient avoir vu dans ce qui s'est passé, ces jours derniers, les symptômes d'une scission déplorable entre l'armée et la nation qui doivent plus que jamais demeurer unies pour faire tête aux périls qui pourraient encore menacer le pays.

(*Courrier belge.*)

— C'est à tort que nous avons annoncé hier la mort de M. Jorez.

— Le *Lynx* a dernièrement signalé des abus crians dans l'administration du dépôt de mendicité de la Cambre. A cette occasion, le gouverneur a fait inviter les rédacteurs de tous les journaux à venir s'assurer par leurs yeux de la vérité.

#### LIEGE, LE 22 MAI.

##### ÉLECTIONS. — LES ÉNERGIQUES.

Nous venons de voir que les exagérés et les hommes sans système ne peuvent que ruiner la nationalité belge et nous donneraient en échange ou la restauration ou la république avec l'invasion de la France. Si leurs doctrines eussent prévalu dans les chambres, où en serions-nous aujourd'hui? L'exécution des 24 articles n'eût pas fait un seul progrès. La possession de la citadelle entre les mains des Hollandais inquiéterait encore les habitans d'Anvers et le commerce européen; la présence de l'ennemi y tiendrait encore en observation et y paralyserait une garnison de trente mille hommes. L'alliance de l'Angleterre et de la France, cet événement incalculable pour le sort des révolutions de juillet et de septembre, ne se serait encore prouvé par aucun acte matériel et resterait un problème dans l'esprit des cabinets absolus qui de l'offensive contre ces deux révolutions ont été forcés de se rejeter sur la simple défensive. Le blocus qui, en Hollande, fomente une opposition intestine si vive et si dangereuse contre le système guerrier du roi n'existerait pas et l'enthousiasme de la nation hollandaise conserverait encore toute son activité, mettrait à la disposition de Guillaume les capitaux et les hommes; et à l'heure qu'il est, aurait déjà sans doute eu pour résultat, une seconde éruption dans le cœur de la Belgique. Voilà les effets qu'aurait entraînés pour la nationalité belge le triomphe du système énergique, système de déception et d'imprévoyance qui parle sans cesse de gloire et prépare des revers, accuse d'incapacité ses adversaires et se montre foncièrement incapable d'une vue, d'un plan, d'un seul stratagème; parle d'énergie et se traînant de piège en piège éût perpétué, au gré du roi de Hollande, des négociations impuissantes et dont la Belgique serait encore le jouet.

Ce rôle d'énergie est un manteau commode qui cache des pensées qu'on n'ose pas avouer, ou recouvre des vanités sans étoffe. Souvent aussi ce rôle offre un motif d'éloquence à tel homme fort étonné de se trouver orateur à l'aide d'une colère factice. Écoutez ce grand citoyen, la patrie est humiliée, le nom belge est devenu la dérision des peuples. Si la question pouvait se compliquer au point d'allumer la guerre générale, il faudrait bien qu'en dépit de la résistance de l'industrie et du commerce indigènes, la France tentât de s'incorporer la Belgique et alors, ce que ne vous dit pas le désintéressé patriote, telle exploitation, telle usine doublerait de valeur. Il ne demande pas de place, il demande seulement qu'on double son revenu foncier. Voilà son patriotisme, voilà le secret de ses opinions énergiques.

Un autre est un esprit frivole. Il ne comprend rien à la marche et aux progrès des négociations; il ne connaît aucun des élémens qui forment la balance des charges et des avantages renfermés dans les 24 articles. Il sait parfaitement que s'il s'engageait dans une discussion positive, sa nullité paraîtrait au grand jour. Il faudrait alors renoncer à la parole, descendre à la modestie tandis que des phrases sur la conspiration du juste-milieu contre la liberté, sur les marchés que des ministres

font de la patrie contre un vil métal et cent autres puérités constituent une passable réputation d'orateur en certains lieux. On a assez de jugement pour comprendre qu'un vote consciencieux servirait la patrie qu'un discours bien boursofflé et bien ridicule peut compromettre. Mais on continuerait à passer pour un homme ordinaire; et l'on ne ferait pas dire de soi dans son petit cercle : « Vous ne savez pas M. un tel que nous prenions pour un homme comme tout le monde, c'est, » parbleu, un grand orateur ! »

Tel autre est sans études, sans verve, sans style; mais il interpellera le ministre sur la marche des négociations, il dressera un acte d'accusation; il le qualifiera de ministre infidèle, lâche, trompeur. Ses indiscretions parlementaires feront peut-être manquer un projet qui a besoin de mûrir et de cheminer dans le secret, il jettera la discorde entre le gouvernement et une majorité qui ont besoin d'harmonie pour concerter le bien du pays; mais il s'est arraché à sa nullité parlementaire : il a fait de l'énergie, il s'est dessiné à l'antique. Il a dit au ministre : « l'administration est lâche. »

Les électeurs doivent-ils se montrer les complices et les dupes de ces calculs les uns simplement ridicules, les autres sans bonne foi? Doivent-ils attirer sur le pays tous les maux que nous avons indiqués, pour accroître la propriété territoriale de l'un et l'importance réthoricienne de l'autre? non. Des suffrages des électeurs vont sortir ou l'ajournement indéfini de la question extérieure ou sa solution prochaine. Liège surtout a un intérêt immense à la réouverture des fleuves et à la reprise de ses relations commerciales avec la Hollande. Électeurs, défiez-vous des exagérés, mais également de ces hommes qui ont surtout des phrases plutôt que des idées pratiques, qui dans la question extérieure ne sauraient pas donner un conseil, mais chercheront l'éclat en propageant sur la gloire et la guerre des idées séduisantes, mais fausses et désastreuses. Défiez-vous aussi de ces hommes qui n'ont pas assez de courage pour oser défendre un parti utile contre un parti qui éblouirait la multitude. Exigez de vos candidats trois conditions : modération; justesse d'esprit avec des idées arrêtées; mépris des triomphes de tribune qui s'achètent aux dépens de la nationalité : en un mot, acquisition définitive des vingt-quatre articles.

L'Union en reproduisant différens articles sur la situation des négociations, sur les affaires belges ajoute ce qui suit :

« D'après ce qui est venu à notre connaissance le roi Guillaume se montrerait disposé à convenir d'un armistice indéfini, au lieu d'un armistice jusqu'au premier août seulement, ainsi qu'il l'avait d'abord proposé. Mais cette nouvelle proposition serait encore accompagnée de conditions qui la rendraient peu acceptable. Néanmoins la diplomatie anglaise considérerait comme un grand avantage d'avoir amené le cabinet de La Haye à faire de telles ouvertures, et paraîtrait disposée à entrer dans un arrangement provisoire.

« Ne connaissant point le texte des dernières communications hollandaises nous ne pouvons que mettre des conjectures, et voici ce que nous croyons utile de dire.

« Les cabinets du Nord ont itérativement déclaré au roi Guillaume qu'il ne doit se promettre de leur part aucun appui contre la France et l'Angleterre, et que le traité du 15 novembre est irrévocable. De leur côté ces deux puissances sont convaincues que jamais le roi Guillaume n'adhérera à ce traité, à moins qu'une invasion en Hollande ne le réduise à l'extrémité, et alors même il serait douteux qu'on obtînt son adhésion.

« Dans cet état de choses la France et surtout l'Angleterre paraissent désirer vivement qu'on obtienne seulement un arrangement préalable qui rende possible le désarmement des deux pays belgiques, et elles se flattent que les nouvelles ouvertures du roi Guillaume faciliteront un tel arrangement.

« On entrerait ainsi dans un provisoire indéfini, ce qui rappelle la position de l'ancienne république des Provinces-Unies à l'égard de l'Espagne, de laquelle elle ne fut reconnue qu'après avoir joui pendant bien des années d'une indépendance de

De nos jours, où tout marche plus rapidement, provisoire ne durerait sans doute pas si longtemps, puisqu'entre la première révolte contre l'Espagne et la reconnaissance de la république par cette puissance, il y a eu un intervalle de quatre-vingt ans.

On lit dans le *Moniteur belge* :

« Nous avons la satisfaction d'annoncer que, d'après le nouveau tarif adopté par la législature américaine et qui prendra cours au 1<sup>er</sup> janvier 1834, les toiles écruës et blanchies, ainsi que le linge de table, seront exempts de tout droit d'entrée. Nous pouvons ajouter que les efforts de notre envoyé aux États-Unis ont efficacement contribué à procurer ce résultat avantageux à l'une des branches les plus importantes de notre industrie. »

La lettre suivante a été adressée aux rédacteurs de l'*Indépendant* :

Tongres, le 20 mai 1833.

Messieurs !

Qu'on me dise mille fois, sur tous les tons que c'est à mon imprudence que je dois le désagrément d'avoir été arrêté par les Hollandais, je conviendrai mille fois que je mérite ces reproches ; mais qu'on donne à la lettre que j'ai adressée au *Politique*, une interprétation aussi fautive que ridicule, voici ce que je ne puis souffrir. Ai-je prêté aux ministres le propos que vous faites sortir de ma bouche ? Veuillez donc lire et vous verrez que c'est de commérages de ville que j'entends parler.

Ai-je donné à penser que les ministres seraient restés les bras croisés après notre arrestation ? Il n'y a pas un seul de mes concitoyens, sous les yeux desquels le *Politique* a passé, qui se soit imaginé que je cherchais à faire de l'esprit. Je vous le dis, je vous l'assure ; je crois fermement que le ministère se serait empressé de mettre tout en œuvre pour obtenir notre mise en liberté. Je puis combattre M. Lebeau et ses collègues à la tribune, je suis en état de recommencer à la première occasion, mais jamais il n'est entré dans ma pensée de dépendre comme des gens sans honneur et sans humanité.

Agréés mes sincères salutations.

JAMINÉ.

Nous apprenons avec plaisir que la tranquillité est rétablie à Gand, grâce aux soins de l'autorité militaire. (*Voyez plus haut.*)

On lit dans le *Journal d'Anvers* :

« Plusieurs navires, dit-on, sont au bas de la rivière ; deux américains sont du nombre. »

Trois des canonnières hollandaises relevées dans l'Escaut sont entièrement restaurées. Incessamment elles feront le service avec les autres dans l'Escaut, sous les n<sup>os</sup> 5, 6 et 7.

Le roi vient de nommer les officiers qui doivent commander :

M. Hardy de Beaulieu, aspirant de 1<sup>re</sup> classe, commandera la canonnière n<sup>o</sup> 5.

M. van den Broecke, aspirant de 1<sup>re</sup> classe, commandera celle n<sup>o</sup> 6.

M. le capitaine Claes, commandant la compagnie des marins à Anvers, est désigné pour la 7<sup>e</sup>.

Le gouvernement vient d'être informé que M. Alexandre Sépolina, consul de Belgique à Naples, et M. G. Binard, consul de Belgique à Livourne, ont reçu leurs lettres d'acquittement du gouvernement sicilien et du gouvernement toscan.

Le gouvernement a également été informé que M. Mathy, consul de Belgique à Dantzick, a été autorisé par le gouvernement prussien à exercer ses fonctions.

Le *Handelsblad* du 20 dit que les propositions envoyées récemment à M. Dedel à Londres sont d'une nature si pacifique, que si l'on pouvait avoir confiance dans la marche de la diplomatie, il annoncerait sans hésiter que dès-à-présent, plus rien s'oppose à la conclusion d'un traité préliminaire, qui aurait pour résultat la levée de l'embargo et le blocus, ainsi que la mise en liberté des soldats hollandais prisonniers en France.

— On écrit de Bois-le-Duc que jamais la police n'a plus strictement surveillé les étrangers, sur le compte desquels s'élèvent des soupçons. Les officiers de garde aux portes de la ville paraissent avoir reçu de nouveaux ordres à cet égard. On emploie la même vigilance aux avant-postes.

— Après la retraite des Français, en 1814, le roi Guillaume, alors prince souverain, se mit en son nom particulier, en possession du château du bois de Harlem et de toutes les dépendances. Quelques années plus tard, et Guillaume étant devenu roi constitutionnel des Pays-Bas, l'ex-roi Louis prétendit que ce domaine lui appartenait comme propriété particulière et dicta en conséquence une action directe au roi Guillaume devant le tribunal de Harlem. Le procès fut instruit et jugé, et le roi Guillaume fut condamné par les juges de Harlem, à restituer à son prédécesseur la propriété de la maison du bois avec tout ce qui en dépendait. (*Messager de Gand.*)

— M. Rothschild a donné à Londres, lundi, un grand bal en l'honneur du duc d'Orléans. Le *Morning-Post* nous apprend que le bal a été ouvert par une nouvelle danse appelée walse d'Orléans, que la compagnie a redemandée deux fois. Lord Palmerston a remis sa fête à samedi, le comte Grey à dimanche, et le comte Sefton à lundi.

Nous avons donné, il y a quelque temps, une notice sur Méhémet-Ali, qui attire en ce moment l'attention de toute l'Europe. La *Gazette d'Augsbourg* donne quelques nouveaux détails sur les travaux de cet homme extraordinaire.

Le chef-d'œuvre de Méhémet-Ali, c'est la civilisation des Bédouins. Cette métamorphose est certainement d'autant plus remarquable, qu'elle ne consiste pas dans une transformation du caractère des Bédouins, mais qu'elle repose tout simplement sur un changement de la nature de leur contact avec le peuple sédentaire, en sorte que le problème de les faire vivre paisiblement les uns à côté des autres paraît résolu. Le vice-roi, qui voit et calcule pour l'avenir, et qui saisit avec la même promptitude le côté faible d'un individu, comme celui de toute une tribu, le vice-roi, du moment où il commençait à prendre racine en Egypte, s'occupait à dompter les Bédouins. En flattant les préjugés, en accablant leurs chefs de distinctions et en leur tenant fidèlement toutes les promesses ; il parvint peu à peu à se rendre favorables ces peuplades, envers lesquelles les Mameluks et les Turcs ne s'étaient montrés qu'hostiles ou perfides. Arrivé à ce point, il se mit à les occuper. Les Bédouins étaient la terreur des caravanes ; il les chargea de les conduire ; flattés de la confiance que leur montra le vice-roi, les Bédouins y répondirent.

En même temps on fit encore d'autres démarches. Les Bédouins pouvaient disposer de plus de 30,000 combattans : toute cette masse était liée par suite de la paie que le vice-roi donnait à tous les chefs de tribu, et encore à un certain nombre d'autres individus : mais cela ne lui paraissait pas encore suffisant pour la sûreté de l'Egypte. Il donna douze villages dans la province de Fayoum en toute propriété aux tribus du désert de la Libye, qui avaient l'habitude de venir en Egypte : cela procura à chacune de ces tribus un revenu annuel de 27,000 piastres. Il exigea par contre qu'à l'avenir ces tribus ne fussent plus mêlées comme autrefois, et que chacune ne pût occuper en Egypte que des terrains désignés. Par ce moyen il assigna les limites dans lesquelles elles doivent se mouvoir, et des lieux de pâturage à toutes les tribus de pasteurs.

Une fois d'accord là-dessus, il établit en principe que toute la tribu sera responsable de chaque vol, commis par un Bédouin, comme en général de toute espèce de dommage que les Bédouins causeraient à un sujet ou à un protégé de l'Égypte.

Le pacha donna à son armée des soins tout particuliers. Ses meilleures troupes sont les Arabes, il a aussi formé des régimens de Nègres, et domine de cette manière une peuplade par l'autre. Il voudrait avoir une armée qui ne fût composée que d'Arabes et de Nègres, mais il aurait à craindre qu'ils se refusassent à accepter un Turc pour chef.

— *Anecdote chinoise.* On sait que les provinces de Shense et de Shance renferment les hommes les plus opulens de la Chine. Les indigènes disent qu'ils ont de l'argent amoncelé comme des montagnes, et les principaux prêteurs de Canton appartiennent à ces provinces. Dans les dernières années de l'empereur Keaking, vivait dans le district de Taeyoentoe une riche veuve du nom de Chun qui avait un fils ; ce fils se livrait à toutes sortes d'extravagances et de débauches ; entre autres habitudes, ce chinois avait celle du jeu d'échecs qu'il aimait passionnément ; mais l'échec sur du carton ou du papier n'est qu'un jeu d'assez maigre intérêt.

M. Chun conçut une nouvelle idée ; il fit arranger un grand salon, marqueté et disposé comme un jeu d'échecs, avec des tables pour lui et ses adversaires.

Pour les personnages des échecs, il acheta des esclaves qu'il habilla de différentes couleurs, et il ordonna à ses femmes d'exécuter avec précision, au moindre signal, tous ses ordres, et de remplir les rôles de roi de reine, de chevalier, de chevaux, de dauphin. Ce grand joueur d'échecs s'épargnait la peine de remuer les pièces.

A un signal donné, les pièces se mettaient en mouvement ; l'empereur eut avis de cet étrange jeu, et indigné d'être surpassé en luxe et en opulence par un de ses sujets, il feignit d'être très-offensé de voir des esclaves jouer le rôle de personnages de l'échiquier. Il imposa à maître Chun une amende de 3,000,000 de taels, et l'exila sur les bords du fleuve du Dragon Noir pour la vie. Il lui dit, en l'envoyant en exil, qu'il devait se trouver encore trop heureux de conserver sa tête sur ses épaules. (*Canton Register.*)

— On espère que le premier des deux obélisques de Luxor, qui viennent d'arriver à Toulon, pourra être rendu à Paris dans le courant d'août. Ces deux précieux restes de l'antiquité ont leur emplacement décidé arrêté ; ils doivent être élevés l'un au rond-point des Champs-Élysées, l'autre sur la place Louis XV, et se trouveront ainsi dans l'axe qui passe par le centre du château des Tuileries et l'arc de l'Etoile.

— L'un des obélisques de Thèbes, cédés à la France par le vice-roi d'Égypte, a été transporté à Toulon par l'allège le *Lusor*, que remorquait le bateau à vapeur de l'état le *Sphynx* et bientôt ce monument, qui doit servir à l'ornement de la capitale du royaume sera conduit jusqu'à Paris.

Ce n'est pas sans de grandes difficultés qu'aura été obtenu cet heureux résultat ; et sans rappeler celles qu'il a fallu vaincre pour abattre d'abord et ensuite pour conduire jusqu'en dehors de la passe d'Alexandrie le précieux obélisque dont la France vient de s'enrichir, la navigation du *Lusor* et du *Sphynx*, dans le trajet d'Alexandrie à Toulon, a éprouvé beaucoup de contrariétés.

Partis d'Alexandrie le premier avril, M. Verninac-Saint-Maur, commandant le *Lusor*, et M. Sarlat, capitaine du *Sphynx*, se dirigeaient sur Malte, et ils avaient déjà fait 90 lieues dans cette direction, lorsque, assaillis par le mauvais temps, ils durent se résoudre à changer de route pour aller mettre les deux bâtimens à l'abri dans un des ports de la Caramanie.

Ils mouillèrent à Rodés le 6 avril, après avoir essuyé un fort coup de vent, et avoir beaucoup souffert des secousses occasionnées par les remorques dans les mouvemens de tangage et de roulis. Mais assaillis par un nouveau coup de vent du nord, dans la nuit qui suivit leur arrivée, il fallut aussitôt quitter un mouillage qui n'offrait aux bâtimens aucune sécurité. La rade de Marmorice, qu'ils atteignirent le même jour, leur servit de refuge ; et le 13 avril, après six jours que dura le mauvais temps, ils firent voile pour Malte.

Deux jours d'une heureuse navigation permirent aux deux bâtimens d'arriver ainsi jusqu'à la hauteur de l'île Christiana ; mais, dans la nuit du 15 au 16, le temps étant redevenu mauvais, la mer grosse et les bâtimens fatigués beaucoup, une nouvelle relâche fut jugée nécessaire, et Milo se trouvant le port le plus voisin, les bâtimens y furent conduits.

Le *Sphynx* n'avait plus que pour quatre ou cinq jours de charbon ; et cette quantité de combustible n'était pas suffisante pour atteindre Malte avec le *Lusor*. Ainsi dû être abandonné le projet de passer par cette île, et il devint indispensable de renouveler l'approvisionnement de charbon. Milo ne fournissant pas les moyens de s'en procurer, les deux bâtimens se rendirent successivement à Navarin, Zante et à Corfou ; et ce ne fut qu'en ce dernier port, où ils arrivèrent le 20 avril, que le *Sphynx* put trouver le combustible dont il avait besoin ; encore fut-il impossible de l'acheter sur la place, et ce fut à l'obligeance de lord Nugent, gouverneur général, que M. Sarlat dut les moyens de poursuivre son voyage.

Le 7 mai, le *Sphynx* et le *Lusor* reprirent la mer et continuèrent leur route pour Toulon, sans autre contrariété qu'une avarie qui se déclara dans les machines du *Sphynx*, et qui put heureusement être promptement réparée.

**DISTRICT ADMINISTRATIF DE LIEGE.**

**AVIS AUX ÉLECTEURS.**

Ensuite de l'arrêté royal du 28 avril dernier, qui a dissous la chambre des représentants et convoqué les collèges électoraux, MM. les électeurs du district administratif de Liège sont invités à se réunir jeudi 30 mai courant, à 9 heures précises du matin, dans les locaux ci-après indiqués, à l'effet de procéder au choix de cinq représentants.

A l'Hôtel-de-Ville (1<sup>re</sup> section) pour les quartiers de l'Est et de l'Ouest de Liège, et pour l'ancien district électoral (canton de milice) de Fléron.

A la Salle Académique de l'Université (2<sup>e</sup> section) pour le quartier du Sud.

A la Halle des Drapiers (3<sup>e</sup> section) pour le quartier du Nord, la ville de Visé et l'ancien district (canton) de Dalhem.

Au foyer du Théâtre-Royal (4<sup>e</sup> section) pour les anciens districts (cantons) de Chênée, Louvegné et Seraing.

A l'ancienne église de Sainte-Ursule (5<sup>e</sup> section) pour les anciens districts (cantons) d'Alleur, Herstal et Hollogne-aux-Pierres.

Indépendamment du présent avis, MM. les électeurs reçoivent des lettres de convocation.

Liège, le 15 mai 1833.  
Le commissaire du district de Liège, DEMONCEAU.

**RÉGENCE DE LIEGE.**

L'ouverture de l'école gardienne et l'école de filles, établies au local Saint Pierre, aura lieu le 3 juin prochain; savoir :

Pour la classe de filles à 8 1/2 heures du matin.  
Pour l'école gardienne à 5 1/2 heures.

Les personnes qui ont fait inscrire leurs enfants devront donc les y envoyer aux heures susdites.

Elles y seront du reste invitées individuellement par MM. les commissaires de police, chargé de ce soin.

Liège, le 20 mai 1833.  
Le bourgmestre, Louis JAMME.  
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

Les bourgmestre et échevins, vu le plan d'une partie de la rue de la Cathédrale et d'une nouvelle communication qui doit lier cette rue avec celle de la Syrène;

Arrêtent :  
Ledit plan est déposé au secrétariat de la régence. Les personnes intéressées peuvent en prendre inspection pendant un mois, et faire sur la nouvelle communication projetée telles observations qu'ils jugeront convenir.

La régence se propose de vendre aux enchères publiques, un terrain communal situé entre les derrières des maisons de M. Joassart, sises rue du Pont d'Ile, n° 839 et 840 et celles de M. Rodberg, cotées n° 854 et 855, place du Spectacle.

Le plan indiquant la situation dudit terrain restera déposé au secrétariat de la régence pendant un mois. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et faire sur l'aliénation projetée telles observations qu'elles jugeront convenir, dans le délai ci-dessus.

**ETAT CIVIL DE LIEGE du 21 mai.**

*Naisances* : 4 garçon, 2 filles.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**COMMIS MAGAZINIER.**

Un homme actif et intelligent, avec des antécédens d'une conduite morale, peut occuper cette place dans la maison rue des Tanneurs, n° 123, à Liège. 331

**VENTE d'une MAISON et BIENS en conformité de la loi du 12 juin 1816.**

En vertu d'un jugement d'autorisation; il sera procédé le lundi 3 juin 1833, aux deux heures de relevée, en la demeure de M. Sante, fils, en Vaux-sous-Chevremont, à la requête de l'héritière bénéficiaire de Hubert Degeer et consors, en présence de M. le juge de paix du canton de Fléron et par le ministère de M<sup>e</sup> Louis LAMBINON, notaire à la résidence de Liège, à la VENTE aux enchères publiques, d'une maison, écurie, étable, grange et dépendances avec environ douze verges grandes de jardin et prairie bien arborée, le tout formant un ensemble, situé à Ransy, commune de Vaux-sous-Chevremont, provenant de la succession dudit Hubert Degeer.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente à M. le juge de paix et au notaire LAMBINON susdits. 341

**( ) VENTE TRÈS CONSIDÉRABLE DE BOIS.**

Mardi 28 mai 1833, à deux heures de relevée, sur le rivage de Chokier, le notaire DELVAUX fera une VENTE très considérable de bois, consistant en une fort belle partie de poutres et vernes, dont une quantité ayant servi à l'échafaudage d'un pont, beaux gros chênes et hêtres, étauçons, jantes, rais, planches de bateaux, etc., etc.  
Argent comptant.

Au Café Liégeois, rue Royale, n° 924, à LOUER présentement deux beaux QUARTIERS garnis avec cuisine, de même que plusieurs CHAMBRES aussi garnies. Les locataires communiquent sur la rue par une porte particulière. 312

**A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.**

La belle FERME d'Eycken, située en la commune de Foueron-St-Martin, canton d'Aubel, district de Verviers, province de Liège, consistant en plusieurs habitations, bâtimens d'exploitation; quatre belles prairies garnies d'arbres à fruits en meilleur état, divisées par des haies vives et longées par un cordon de peupliers de Canada d'une belle venue et de l'âge de 17 à 18 ans, contenant en superficie 8 bonniers 13 verges grandes 5 petites; jardins, pépinières et une pièce de terre labourable de 15 bonniers 6 verges grandes, le tout formant le pourpris de ladite ferme.

Plus 16 bonniers 7 verges grandes 6 petites, de terre en plusieurs pièces et une petite partie de bois taillis.

Le tout formant un ensemble de 40 bonniers 6 verges 44 petites et d'un revenu net de 2400 frs.

L'acquéreur aura des facilités pour le paiement.  
S'adresser au notaire PARMENTIER, place de la Comédie, à Liège, dépositaire des titres et du plan de cette propriété. 317

**( ) VENTE d'une belle PROPRIÉTÉ, située à Bardouille, commune de Marchin, sur la rivière de Hoyoux, à un quart de lieue de la ville de Huy, province de Liège.**

Elle consiste : 1<sup>o</sup> En une manufacture de papiers, composée de deux bâtimens séparés où se trouvent les moulins, trois cylindres, bacs, réservoirs en pierre de taille, pompes et conduits en cuivre rouge et plomb, caisses pour les matières, blanchisserie des chiffons, cinq cuves et caisses en pierre de taille chauffées par la vapeur, presses en fer et en bois, étendages en raies et cordes, calorifère, magasins, machine à séparer l'ordure des chiffons; chaudière pour le collage, logemens d'ouvriers, le biez, un très-fort coup d'eau et moulin à moudre la manganèse.

2<sup>o</sup> En une maison de maître, étable, écurie, remise, grange, buanderie, boulangerie, prairie bien arborée et jardin.

Tous les bâtimens sont neufs, construits en pierres et briques et couverts en ardoises.

3<sup>o</sup> Et quatre bonniers six perches 71 aunes de terre en labour en trois pièces, situées au-dessus des rochers, vis-à-vis des bâtimens.

Cette vente aura lieu le 27 mai 1833, à dix heures, à Liège, en l'étude du notaire PAQUE, auquel on peut, si l'on désire d'autres renseignements, s'adresser par lettres affranchies, ainsi qu'à Bardouille, ou à M. ANSIAUX, avoué licencié à Huy.

L'acquéreur pourra s'entendre avec le vendeur pour l'achat du mobilier de la fabrique.

**JOURNAL DES FEMMES.**

**Gymnase littéraire.**

Paraissant par livraisons tous les samedis.

Education, littérature, poésie, arts, sciences, bulletins, économie domestique, travaux de femmes, fragmens étrangers avec la traduction, modes, théâtres, variétés.

Le but de ce recueil est de faire connaître les ouvrages des femmes. Rédigé par elles, il devient l'organe de leurs vœux, le dépositaire de leurs pensées. A côté de leurs productions littéraires, il présente sous une forme nouvelle, les sciences, les arts, communs aux deux sexes, les travaux propres seulement aux femmes: il ennoblit l'économie domestique qui tient une si grande place dans leur existence, il donne un but moral aux fatigues qu'il ne faut pas exclure, et qui répandent tant de charmes autour d'elles. En résumé, on a taché de réunir dans un cadre varié tout ce qui fait honneur au talent des femmes, tout ce qui est dans leurs goûts, dans leurs habitudes et dans leurs besoins.

La plupart des femmes qui ont acquis un nom dans les lettres ont déjà fourni des articles au *Journal des Femmes*. Quelques hommes distingués participent à la rédaction de ce recueil; mais leur rôle utile les restreint à présenter aux femmes le tribut des sciences auxquelles, jusqu'à présent, leurs études les ont rendues étrangères.

Le *Journal des Femmes* forme 4 volumes par année, et paraît tous les samedis, par livraisons, accompagnées soit de modèles de mode, de peinture ou de travaux de femmes, soit de lithographies, soit de morceaux de musique.

Ce journal paraît depuis le 5 mai 1832.

Les abonnemens doivent toujours partir des 5 mai, 5 août, 5 novembre ou 5 février de chaque année, afin de former des volumes complets.

Nota. Le format du journal est grand in-8° Jésus. Il est imprimé sur papier très fort. Le luxe de cette publication ne laisse rien à désirer.

**Prix de l'abonnement :**

Paris et les départemens, pour 3 mois, . . . 45 fr.

Six mois, . . . . . 30 fr.

Étranger, . . . . . 47 fr.

Pour six mois, . . . . . 34 fr.

**On souscrit à Paris :**

Chez DUCESSEIS, imprimeur, quai des Augustins, n° 55.  
Et chez L. JANET, libraire, rue St-Jacques, n° 59.

( ) La veuve CHARLES, née DENEUMOLIN, place Saint-Denis, a reçu fromages de Groÿère, première qualité.

On propose l'ÉCHANGE d'une jeune DEMOISELLE de Maëseyck, avec une jeune personne de Liège. S'adresser près l'Hôtel-de-Ville, n° 82, au Cœur-d'Or.

A VENDRE les OUTILS dont le détail suit : un grand ton avec ses accessoires, une machine à percer, plusieurs étaux, une bigorne, filières diverses, limes, etc.  
S'adresser au n° 542 bis, faubourg St Gilles. 291

A LOUER un joli QUARTIER indépendant valant maison et bâti à neuf, avec jardin, situé à l'ancien Couvent de Hocheporte. S'adresser rue St Severin, n° 723. 340

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

**BOURLETS EN BALEINE.**

AVIS. — Mme. FOURNIER, de Paris, seule brevetée pour la fabrication des bourlets en baleine, a l'honneur de vous prévenir qu'elle vient d'établir en cette ville, un seul dépôt autorisé à VENDRE à prix de fabrique. La supériorité et la solidité de ses Bourlets ne laissent rien à désirer, sa fabrication étant au dessus de tout ce qui a été fait en imitation.  
Ce dépôt se trouve chez GILLON-NOSENT, rue Pont d'Ile, n° 32.

**COMMERCÉ.**

Bourse de Vienne du 11 mai. — Métalliques, 92 0/00 — Actions de la banque 1210.

Fonds anglais du 18 mai. — Consol., 88 1/8 0/0 0/0. — Fonds belges, 86 3/4 0/0 0/0. — Fonds Hollandais, 46 3/4 0/0 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 20 mai. — Dette active, 46 1/16 0. — Ditto, 85 1/4. — Ditto différée, 1 3/16. — Bill. de change, 20 1/4 00. — Oblig. du Syndicat, 78 5/8 00. — Ditto, 65 0/0. — Rente des dom., 00 0/0. — Act. de la Société de commerce, 90 0/0. — Rente française, 78 3/4. — Ditto, 00 0/0. — Obl. russe Hop. et Co, 98 3/8 0/0. — Ditto de 1828, 99 1/2 00 0/0. — Inscrip. russes, 65 1/4. — Empr. russe 1831, 00 0/0 0/0. — Rente perp. d'Esp., 67 9/16 0. — Ditto 44 0/0 0/0. — Dette diff. d'Esp., 43 0/0 00. — Obl. mét. Autriche, 85 3/4. — Ditto chez Gollals, 00 00. — Cert. Naples falc., 84 0/0. — Oblig. Danoises, 0/0 0/0. — Oblig. du Brésil, 67 0/0. — Cortès, 00 0/0 00. — Ditto Grec, 32 1/4.

**Bourse d'Anvers, du 21 mai.**

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	1 0/0 0/0 av.	A	
Londres.	12 20	A	12 15
Paris.	47 1/8	A	46 7/8
Francfort.	35 7/8		35 3/4
Hambourg.	35 5/16		35 3/16

Escompte 4 0/0 0/0.

**Effets publics.**

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0
	Empr. de 12 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 48 mill.,	87 3/4 88 P.
	Dette active,	5
	Oblig. de Entr.	5
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2

**Arrivages au port d'Anvers, du 20 mai.**

Le brick américain Cynosure, cap. Hopkins, v. de Savannah, chargé de riz.  
Le koff bremois Eléonora, c. Hackett, v. de Bremen, chargé de diverses marchandises.  
Le koff hanovrien Osiris, c. Heyes, v. de Bordeaux, chargé de vin, etc.  
Le koff hanovrien Jonge Johan van Letten, c. Janssens, v. de Bordeaux, chargé de vin, etc.  
Le tjalk hanovrien Cotlina, c. Janssens, v. de Carolinerziel, chargé d'avoine.  
L'éver hanovrien Bernard Bruns, c. de Haan, v. d'Emden, chargé d'avoine et beurre.  
La galéasse danoise Flora, c. Meyer, v. d'Eeaterziel, chargé d'avoine.  
L'éver danois Anna Magdalena, c. Breckwold, v. de Dantzic, chargé de potasse.  
La galéasse danoise die Perle, c. Linneman, v. de Hambourg, chargé de colzat.  
Les trois-mâts américain William Penn, c. Cliesch, v. de Baltimore, chargé de riz et cuirs.  
La galéasse hanovrienne Aurora, c. Jarck, v. de Hambourg, chargée de diverses marchandises.

Bourse de Bruxelles, du 21 mai. — Dette active belge, 47 0/0 0. — 24 millions, 87 7/8 A. — Dette active hollandaise, 46 1/2.

H. Liguac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.